

CONSERVATOIRE ■ NICE



CONSERVATOIRE NATIONAL À RAYONNEMENT RÉGIONAL

# Étudier au conservatoire

Musique • Danse • Théâtre

127, avenue de Brancolar - Nice  
04 97 13 50 00 - [www.conservatoire-nice.org](http://www.conservatoire-nice.org)



VILLE DE NICE



# Conservatoire National à Rayonnement Régional

Le CNRR de Nice est un établissement municipal qui dispense un enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique, du niveau débutant au niveau supérieur, préprofessionnel. Fondé au début du XX<sup>e</sup> siècle par la pianiste Adeline Baillet, il bénéficie depuis d'un grand prestige en France et à l'étranger. Il a formé un grand nombre d'excellents musiciens, danseurs et comédiens, tous passionnés par leur art. Certains d'entre eux sont devenus de grands professionnels de notoriété internationale.

Installé depuis 2006 sur l'avenue de Brancolar dans un nouveau bâtiment de plus de 10 000 m<sup>2</sup>, le CNRR de Nice poursuit sa mission pédagogique d'enseignement artistique spécialisé initial pour Nice et la région.

Il s'attache également à entretenir des relations avec d'autres établissements d'enseignement supérieur comme, entre autres, l'Université Nice Sophia Antipolis, et les conservatoires nationaux supérieurs du territoire national.

Pouvant accueillir jusqu'à deux mille élèves sous l'autorité de 130 professeurs, l'établissement dispose d'un auditorium de 730 places (l'un des plus grands auditoriums de conservatoire en France...), un théâtre de plein air, quatre grands studios de danse, cinq salles d'audition et pas moins de 130 salles de cours.

De plus, chaque année, le CNRR de Nice programme dans son grand auditorium Joseph Kosma une saison de concerts et spectacles ouverts à tous, où se succèdent des orchestres d'élèves, des solistes et des ensembles de renommée internationale.

Direction : André PEYREGNE

Direction administrative : Jack HEBRARD

Direction des études : Jean-Paul ALIMI

Direction des classes à horaires aménagés : Bernadette HUDELOT



# L'enseignement



## > LES CHIFFRES

- 1 800 élèves
- 130 enseignants
- 65 administratifs et techniques
- 10 000 m<sup>2</sup> d'installations modernes et fonctionnelles
- 1 auditorium de 730 places
- 130 salles de cours et studios de répétition
- 3 grands studios de danse et 1 studio d'échauffement totalisant 585 m<sup>2</sup>
- 1 petit théâtre pour l'enseignement de l'art dramatique de 224 m<sup>2</sup>
- 1 théâtre de plein air (Espace Christian-Ferras) de 300 places
- 5 studios pour la musique électroacoustique totalisant 246 m<sup>2</sup>
- 1 salle d'orgue équipée de 2 instruments (Baroque et romantique) de 118 m<sup>2</sup>
- 7 salles et studios pour les percussions totalisant 279 m<sup>2</sup>
- 5 grandes salles publiques pour les auditions de 86 à 142 m<sup>2</sup>
- Environ 800 instruments dont 450 sont ponctuellement prêtés aux élèves ou loués à l'année
- 1 bibliothèque musicale de 300 m<sup>2</sup> conservant 45 000 documents disponibles au prêt

## > LES DISCIPLINES ENSEIGNÉES EN TROIS PÔLES

• **Pôle Musique** : *Formation musicale* : pour tous les élèves inscrits en classes instrumentales ou vocales, enseignement en 3 cycles qui peut être précédé d'un enseignement d'éveil ou suivi d'un cycle de spécialisation - *Claviers* : piano, accompagnement piano, déchiffrage piano, orgue, clavecin - *Cordes frottées* : violon, alto, violoncelle, contrebasse - *Bois* : flûte, hautbois, clarinette, basson, saxophone - *Cuivres* : trompette, cor, trombone, tuba - *Percussions* : percussions classiques, percussions digitales - *Cordes pincées* : harpe, guitare, luth méditerranéen (« oud ») - *Musique ancienne* : basse continue, clavecin, orgue, flûte à bec, traverso, chant baroque - *Voix* : chant lyrique, ensembles vocaux, maîtrise vocale, technique vocale - *Jazz* : piano, basse, batterie, guitare, saxophone, trompette, trombone, formation musicale jazz, arrangements jazz - *Musiques actuelles amplifiées (MAA)* - *Pratiques collectives* : musique de chambre, chant choral, ensembles instrumentaux et vocaux, orchestres (cordes, vents, symphoniques, jazz, percussions, etc.) - *Electroacoustique - Ecriture, composition et direction* : harmonie, contrepoint, fugue, direction d'orchestre et de chœur • **Pôle Danse** : Eveil corporel et chorégraphique - Danse classique - Danse contemporaine - Formation musicale danse - Histoire du ballet • **Pôle Théâtre** : Art dramatique - Atelier corporel - Technique vocale.



## > DEUX FILIÈRES AUX OBJECTIFS DIFFÉRENTS

La scolarité s'organise en horaires traditionnels (hors temps scolaire) ou en horaires aménagés (dans le temps scolaire) pour une pratique intensive, et porte sur une discipline dominante (instrument, chant, danse) et des disciplines complémentaires (formation musicale, pratiques d'ensemble, etc.).

**HORAIRES TRADITIONNELS** - Les élèves du conservatoire étudient en grande majorité en horaires traditionnels, c'est-à-dire en dehors de leur emploi du temps scolaire. Chaque semaine, selon un emploi du temps fixé en début d'année scolaire, ils re-trouvent leur(s) professeur(s) au conservatoire pour des cours d'instrument, de formation musicale, de chant choral et/ou de pratiques collectives selon les disciplines choisies et leur niveau. Ces cours peuvent être individuels ou en petits groupes.

**HORAIRES AMENAGÉS** - Les classes à horaires aménagés et à aménagement d'horaires permettent aux élèves qui montrent des aptitudes pour les activités musicales ou chorégraphiques de poursuivre dans les conditions les plus satisfaisantes leur scolarité et de développer parallèlement des compétences musicales ou chorégraphiques.

- **Primaire** : Horaires aménagés en partenariat avec l'école primaire DARSONVAL. L'entrée se fait au CE1 avec une possibilité d'intégrer en cours de cursus (CE2, CM1 et CM2) après un test de niveau courant mai et en fonction des places disponibles. Le recrutement des CE1 se déroule lors d'un cours commun courant mai où les enfants sont observés et doivent montrer une réelle motivation.
- **Collèges** : Horaires aménagés en partenariat avec le collège MATISSE. Un test d'aptitude a lieu courant avril. Il contient une épreuve instrumentale (morceaux imposés) de niveau fin de cycle 1 pour les 6<sup>èmes</sup>, un test de Formation Musicale (FM) et un entretien de motivation. Les danseurs passeront également un test se déroulant lors d'un cours collectif de danse classique et de danse contemporaine. Il est possible d'intégrer en cours de cursus (5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>) après un test de niveau et en fonction des places disponibles.
- **Lycée (horaires aménagés)** :
  - Préparation du bac TMD (Techniques de la Musique et de la Danse) en partenariat avec le lycée MASSENA.
- **Lycée (aménagement d'horaires)** :
  - Classe à double cursus pour la préparation d'un bac S ou ES en partenariat avec le lycée Guillaume APOLLINAIRE.
  - Préparation d'un bac S ou ES en partenariat avec le lycée privé sous contrat DON BOSCO. Il est possible pour les garçons d'intégrer l'internat, et pour les filles ceci le deviendra à partir de 2015.

Pour les études au lycée, le recrutement des élèves extérieurs au CNRR est soumis à un test d'entrée pour les musiciens (morceaux imposés) et un cours de danse classique et contemporaine pour les danseurs. Les élèves inscrits au conservatoire sont recrutés sur dossier et sur avis de l'inspection académique. Tous les candidats doivent présenter leur projet lors d'un entretien.



## > DES CURSUS D'ÉTUDES EN 3 CYCLES

Les cursus d'études en trois cycles sont précédés de classes d'initiation et peuvent être complétés par un cursus d'études supérieures notamment la licence de Musicologie Parcours pratiques musicales professionnelles, en partenariat avec l'Université Nice Sophia Antipolis. Le passage d'un cycle à l'autre est validé par des examens inter-cycles.

- Cycle 1 pour une première expérience et une première approche de l'expression artistique.
- Cycle 2 pour approfondir l'expérience, consolider les connaissances...
- Cycle 3 pour développer une pratique amateur de haut niveau ou pour certains élèves du cycle 3 « spécialisé », pour s'orienter vers une pratique professionnelle via une école ou un conservatoire supérieur.
- Licence de Musicologie Parcours pratiques musicales professionnelles : cursus organisé par la section Musique de l'Université Nice Sophia Antipolis en partenariat et sous convention avec le CNRR, la licence s'adapte au rythme des étudiants ayant obtenu leur Diplôme d'Études Musicales et souhaitant garantir dans leurs études universitaires une exigence élevée de pratique instrumentale, tout en développant le sens d'une interprétation scientifiquement et historiquement informée. Ce parcours admet cinq spécialités : « Musicien interprète », « Composition et musique électroacoustique », « Direction d'orchestre », « Direction de chœur » et enfin « Enseignant en formation musicale ». Il est également compatible avec des inscriptions complémentaires dans d'autres structures (de type « CEFEDEM », centre de formation des enseignants de la musique, par exemple).

## > LES DIPLÔMES

L'évaluation au cours des cycles se fait en contrôle continu (au quotidien et dans le cadre des prestations publiques). Le passage d'un cycle à l'autre se fait sur examen en tenant compte du contrôle continu. Un Brevet d'Études Musicales, Chorégraphiques ou Théâtrales sanctionne la fin du cycle 2. La fin des études en cycle 3 est sanctionnée par un Certificat de fin d'études (CEM, CET ou CED) pour un parcours amateur de haut niveau ou par un Diplôme d'Études Musicales (DEM), Chorégraphiques (DEC) ou Théâtrales (DET) pour un parcours à orientation préprofessionnelle.

## • INSCRIPTIONS / RETRAITS DES DOSSIERS

Les dates précises de retrait des dossiers sont communiquées sur le site internet du conservatoire : [www.conservatoire-nice.org](http://www.conservatoire-nice.org)  
Pensez à le consulter régulièrement !

- Horaires aménagés
  - Collège : Janvier-Février
  - Primaire : Mars
  - Lycée : Mars
- Horaires traditionnels
  - Débutants Musique : Mai
  - Danse : Mai
  - Art dramatique : de Mai à Septembre
  - Non-débutants : toute l'année





## • INFORMATIONS PRATIQUES

### **Horaires d'ouverture**

- En période scolaire : du lundi au vendredi de 8h30 à 20h30 et le samedi de 8h30 à 18h00
- Pendant les vacances scolaires : du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 15h15
- Juillet : le conservatoire accueille en ses locaux l'Académie Internationale d'Été de Nice
- Août : fermé

### **Accès**

- En voiture : par l'A8 sortie Nice-quartiers nord (attention : nombre de places de parking limité)
- En transports en commun (conseillé) :  
directement depuis le centre-ville : par la ligne de bus n°15 (arrêt Commandant Gérôme)  
depuis la ligne de tramway :
  - à partir de la station Comte de Falicon par les lignes de bus n°20 et n°24 (arrêt Conservatoire National)
  - à partir de la station Valrose par le bus n°24 (arrêt Conservatoire National)
  - à partir de la station Palais des expositions par le bus n°25 (arrêt Commandant Gérôme)
  - à partir du nouveau terminus Hôpital Pasteur par le bus n°20 (arrêt Conservatoire National)